

Recherche à l'IRSST

DANS CE NUMÉRO

17 Arts de la scène

Les risques du métier sortent des coulisses

22 Un programme de bourses tend la perche aux étudiants

Pour combler le manque de relève dans certains champs de recherche

26 Nouveau traitement sylvicole

Productivité et rentabilité ne sont pas au rendez-vous

28 Asthme en milieu de travail

Des outils de prévention

30 Et si l'on amorçait la prévention de l'asthme à l'école?

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Arts de la scène

Les risques du métier sortent des coulisses

ILS SONT CHANTEURS, éclairagistes, comédiens, danseurs, acrobates ou décorateurs et travaillent dans les arts de la scène. Leurs conditions de travail sont mal connues. Pour ces artisans et artistes, la précarité économique, les horaires irréguliers et exigeants, la pression dans un contexte de performance,

l'usure prématurée, les dénis de blessures et, dans certains cas, l'absence d'associations représentatives peuvent être des conditions qui caractérisent le quotidien. Une étude a été réalisée afin de comprendre les problématiques, d'améliorer les connaissances et de déterminer les mesures de prévention adéquates pour ces catégories de travailleurs. Financée par l'Union des

Illustration : Philippe Béha

artistes, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, l'IRSST ainsi que par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles, l'étude a été réalisée par l'Institut, sous la responsabilité d'Élise Ledoux et Esther Cloutier.

Point de départ

En juin 2004, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine publiait le *Plan d'action pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes – Pour mieux vivre de l'art*. Entre autres mesures, ce plan prévoyait d'examiner les problématiques du milieu du spectacle, d'améliorer les connaissances à ce sujet et de déterminer les mesures de prévention adéquates pour ses travailleurs. Or, actuellement, il existe au Québec très peu d'enquêtes et d'études permettant de dresser un portrait de la SST chez les artistes et les artisans de la scène.

Responsables

Élise Ledoux¹, Esther Cloutier, François Ouellet, Chloé Thuilier et Julie Ross, de l'IRSST; Isabelle Gagnon, de l'Université Laval.



Résultats

Cette recherche a permis de colliger des données et d'établir un modèle d'analyse des déterminants de la prévention et de la SST dans le secteur des arts de la scène. Celui-ci permettra au milieu de mieux cerner les enjeux ayant des effets sur la prévention. Un ensemble de recommandations complète le rapport afin d'orienter les échanges entre les membres de la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène visant à produire un plan d'action.

Utilisateurs

La Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail (associations et regroupements professionnels réunissant les artistes, producteurs ou techniciens, etc.), les travailleurs et artisans des arts de la scène, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la CSST et l'IRSST.



Photo : Mario Béjisse

LE DÉFI, APPRÉHENDER UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Afin de bien circonscrire les enjeux de santé et de sécurité du travail (SST) du milieu, les chercheurs ont travaillé au moyen d'entrevues, d'observations faites au cours de la réalisation de productions et enfin d'une recension des écrits scientifiques et des moyens de prévention sur le sujet. Ils ont aussi tenté de comprendre les liens entre les différentes catégories de déterminants au moyen d'une approche analytique. Ces déterminants se trouvent au cœur du mode d'organisation du secteur culturel, de l'entreprise et de la production elle-même d'une part et, d'autre part, de l'histoire individuelle et collective des personnes impliquées et des relations qu'elles entretiennent avec la SST.

Pendant la période étudiée, 618 cas de lésions professionnelles ont été dénombrés, pour une moyenne de 206 dossiers par année. Les techniciens figurent parmi les catégories professionnelles les plus touchées.

La question des enjeux de SST dans le secteur des arts de la scène a donc été étudiée simultanément sous les feux croisés des méthodes et des modèles de l'ergonomie, de la sociologie, de l'ethnographie et de la statistique. « Notre milieu n'est pas aisé à comprendre et il fallait le faire, ce qu'a permis la recherche », estime Pier Colbert, président-directeur général des Productions Jeun'Est.

Même constat pour Serges Péladeau, professeur à l'Option théâtre du collège Lionel-Groulx et membre du Centre québécois de l'Institut canadien des technologies scénographiques : « Je suis surpris de constater à quel point la recherche a réussi à cerner rapidement les problématiques d'un milieu aussi complexe. »

Quatre grands objectifs ont guidé l'étude, soit une meilleure connaissance du contexte de production, des difficultés et des besoins des producteurs en matière de gestion de la SST, l'élaboration d'un portrait des risques au cours de la préparation d'une production, la détection des principales causes d'accidents pendant cette période et, finalement, une meilleure compréhension des parcours professionnels et de santé des artistes.

Toutefois, les chercheurs ont éprouvé une difficulté particulière : les bases de données servant à dresser le portrait du secteur utilisent des systèmes de classification différents, ce qui a compliqué les recoupements entre les données sociodémographiques et les lésions professionnelles. En revanche, ils ont reçu une excellente collaboration du milieu. « Un des enjeux importants était de pouvoir faire des recherches sur le terrain, précise Élise Ledoux. Les membres de la table nous ont grandement facilité la tâche, surtout quand on sait à quel point ces travailleurs ont des agendas bien remplis. »

27 000 TRAVAILLEURS, 242 COMPAGNIES

Les professions des arts de la scène, d'après les données de 2001, comptent un effectif total de 27 650 personnes, regroupées dans 10 catégories. Ces dernières sont à prédominance masculine, exception faite de celles des danseurs, des concepteurs et des artistes du cirque. Les travailleurs du monde du spectacle constituent une population jeune, avec environ 40% d'entre eux âgés de moins de 35 ans et seulement 8% de plus de 55 ans. Ils sont salariés dans une proportion de 65% (avec un haut taux de pigistes) et leur revenu annuel moyen – qui varie beaucoup d'une catégorie à l'autre – se situe dans la moyenne québécoise, soit 29 561\$. Enfin, en 2002-2003, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec dénombrait 242 compagnies sans but lucratif dans le domaine des arts de la scène.

LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES...

Trois sources d'information ont été privilégiées pour déterminer les lésions professionnelles, leurs risques et leurs causes, soit les données de la CSST, les registres d'accidents d'entreprises culturelles et les entrevues et observations réalisées au cours de la préparation d'un spectacle.

**LES MOINS DE 35 ANS COMPTENT
POUR PRÈS DE 80 %
DES DOSSIERS DE LÉSIONS,
ALORS QU'ILS NE CONSTITUENT
QUE 42 % DES EFFECTIFS.**

D'après les données de 2003 à 2005 de la CSST, on dénombre 618 cas de lésions professionnelles (accidents, rechutes et maladies), pour une moyenne de 206 dossiers par année. Les catégories les plus touchées sont les techniciens et autres artistes non classés, avec 305 dossiers, et les chorégraphes et danseurs, avec 272 dossiers, toujours pendant cette période. Ces deux groupes comptent pour 93% des cas. Les lésions le plus fréquemment constatées touchent les membres inférieurs dans une proportion de 40%. Les musiciens, par contre, sont plus souvent victimes de lésions aux membres supérieurs. Près de 75% des lésions sont liées à des blessures ou à des troubles traumatiques simples ou multiples, représentant 425 dossiers. Enfin,

les plus jeunes, soit les moins de 35 ans, comptent pour près de 80% des dossiers de lésions, alors qu'ils ne constituent que 42% des effectifs. Certaines catégories sont particulièrement touchées par ce phénomène, comme les techniciens et les artistes du cirque.

... ET LA SANTÉ

La plupart des artistes rencontrés ont commencé à pratiquer leur art en très bas âge ou à l'adolescence, d'où une usure physique dès le début de la trentaine, sauf chez les acteurs. La grande majorité souffre de problèmes de santé liés à leur métier ou a subi des accidents du travail. Bien que des arrêts de travail soient nécessaires, très peu d'entre eux sont indemnisés par la CSST, soit que les travailleurs refusent de les déclarer ou qu'ils ne font tout simplement pas de demande en ce sens.

Certains groupes, tels que les musiciens, les danseurs et les artistes du cirque, recourent à des soins de santé alternatifs, même s'ils doivent les payer eux-mêmes. Parfois, dans ce milieu, on marginalise, voire banalise, les problèmes de santé pour ne pas « risquer de perdre une opportunité d'emploi ». Quant à la santé mentale au travail, c'est encore un tabou très fort.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'analyse des données de cette recherche a permis de mettre en évidence les déterminants, c'est-à-dire les conditions qui peuvent avoir une incidence

Les lésions le plus fréquemment constatées chez les chorégraphes et les danseurs touchent les membres inférieurs dans une proportion de 40%.

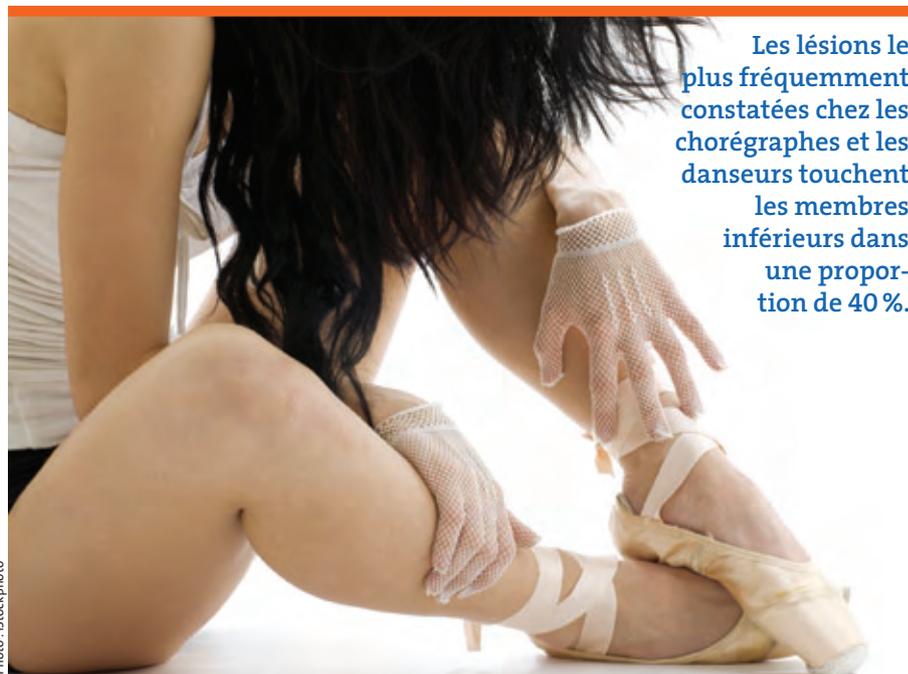


Photo: iStockphoto

La table est mise pour prévenir

Le rapport *Les risques du métier dans le domaine des arts de la scène – Une étude exploratoire* contient une série de recommandations qui seront utiles à la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène, afin d'orienter les échanges entre les membres et de produire un plan d'action. Pierre Boutet nous parle de cette recherche et de son appréciation des résultats. Il était, jusqu'à tout récemment, le directeur des relations avec les partenaires de la CSST et président de la table de concertation.

[PRÉVENTION AU TRAVAIL] QU'EST-CE QUE LA TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU DOMAINE DES ARTS DE LA SCÈNE ?

[PIERRE BOUTET] La table de concertation a été créée en juin 2005, avec la collaboration du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition

féminine (MCCCF). Elle est présidée par la CSST et tire son origine d'une des mesures du *Plan d'action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes – Pour mieux vivre de l'art*, rendu public, en juin 2004, par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'alors, madame Line Beauchamp. Outre des représentants de la CSST et du MCCCF, elle réunit des représentants d'associations d'artistes, de techniciens de la scène et de producteurs.

Le mandat de la table de concertation consiste à « trouver, définir et mettre en œuvre les moyens pour soutenir les employeurs et les travailleurs dans l'élimination des risques pour la santé et la sécurité dans le domaine des arts de la scène (musique et variétés, théâtre, chant, danse et cirque) ». Il s'agit donc d'un mandat visant spécifiquement la prévention, afin que les risques d'accidents soient diminués, voire éliminés.

[PT] QU'ATTENDAIT LA TABLE DE CONCERTATION DE CETTE ÉTUDE ?

[PB] Avant même toute démarche de prévention, il fallait initialement connaître les risques ou les problématiques propres à chacune des disciplines représentées à la table de concertation, en ayant en tête autant les artistes, les artisans et les techniciens de la scène que les producteurs.

[PT] LA TABLE DE CONCERTATION EST-ELLE SATISFAITE DES RÉSULTATS ?

[PB] Lors de la présentation du rapport exécutif à la table, les représentants patronaux ou syndicaux des 14 organismes qui y siègent se sont dits très satisfaits des résultats de l'étude, notamment en raison du processus d'analyse retenu par les chercheurs (approche par convergence de différentes sources de données), de l'éclairage nouveau apporté sur les pratiques des entreprises culturelles et des recommandations précises qui y sont contenues.

sur la santé et la sécurité. « De façon générale, on peut aborder les conditions de travail sous deux angles, commente Élise Ledoux. On aurait pu s'attendre à constater plus d'accidents ou d'impacts sur la santé en raison d'un contexte très particulier où les travailleurs sont soumis à des contraintes de temps, un travail très varié dans des équipes dont les membres ne se connaissent pas nécessairement entre eux. Or, ce n'est pas le cas. Ils ont appris, au fil des années, à mettre en place des stratégies de prudence et à se protéger. Par contre, les longues heures, le cumul de contrats, sans oublier l'isolement et la précarité dans laquelle certains vivent, tout ça peut avoir des conséquences sur leur santé. »

Ainsi, les chercheurs ont identifié quatre catégories de déterminants directement associés à la production de l'œuvre elle-même, soit le travailleur et son équipe, l'aménagement des lieux, les équipements et produits et, enfin, l'organisation du travail. Par la suite, ils ont établi une série de déterminants touchant l'organisation de l'entreprise culturelle, soit la programmation, l'organisation des équipes, la structure organisationnelle, la gestion



et la prévention de la SST, le financement et la culture d'entreprise. Finalement, ils ont défini une dernière catégorie de déterminants, c'est-à-dire ceux qui caractérisent le

Chez les musiciens, près de 75% des lésions sont liées à des blessures ou à des troubles traumatiques simples ou multiples.





Pierre Boutet, ex-président de la Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène.

La table de concertation possède maintenant les éléments d'information nécessaires pour mieux orienter ses travaux.

[PT] Y AURA-T-IL DES SUITES À CETTE ÉTUDE ?

[PB] Un comité de travail a été mandaté pour élaborer, notamment à partir des résultats de cette étude, un plan d'action présentant des recommandations et des mesures destinées à rendre les métiers des arts de la scène plus sécuritaires.

Un autre groupe de travail est chargé d'élaborer un guide de prévention et de gestion de la SST s'adressant au domaine des arts de la scène. Celui-ci tiendra aussi compte des résultats de l'étude. D'autres outils de prévention sont également prévus, soit des fiches techniques, un registre des accidents conçu pour le secteur, etc.

Je veux aussi souligner le soutien exceptionnel qu'ont obtenu les chercheurs de la part des différentes organisations membres de la table de concertation, au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux.

Qu'il s'agisse d'associations représentant des producteurs, des diffuseurs, des artistes, des artisans ou des techniciens de scène, tous ont accepté d'accueillir les chercheurs dans leurs milieux respectifs, les faisant profiter de leur expertise et de leur savoir-faire, mais aussi en leur faisant connaître en détail les rouages, parfois inconnus, de l'organisation d'un spectacle. Une ouverture inestimable sur le grand monde des arts de la scène au Québec.

mode d'organisation du secteur culturel. On y trouve la législation, les programmes de financement, le marché de l'emploi, les programmes de formation, les associations et les regroupements de même que l'organisation en région. C'est en se fondant sur tous ces déterminants et sur le rôle qu'ils jouent notamment en SST que les chercheurs ont élaboré leurs recommandations.

DES RECOMMANDATIONS ET UN PLAN D'ACTION

Cette première étude d'importance sur les risques du métier dans le domaine

des arts de la scène fait ressortir le besoin d'élaborer une stratégie d'action concertée visant de multiples cibles de prévention, tant à propos des pratiques professionnelles, du mode d'organisation d'une production, du mode d'organisation de l'entreprise culturelle que de l'organisation de ce secteur. Ainsi, la recherche propose une cinquantaine de recommandations touchant tous les aspects des arts de la scène. « Actuellement, avec la table de concertation, nous reprenons chacune des recommandations et nous préparons un plan d'action en déterminant des priorités, précise Élise Ledoux. Il est clair que nous considérons qu'une information de base sur les droits et obligations des travailleurs et des employeurs de ce secteur doit être diffusée. » En fait, les recommandations permettront aux partenaires de s'entendre sur des priorités d'action à différents égards et d'élaborer, pour les années à venir, un plan visant une meilleure intégration de la SST dans les entreprises culturelles par les producteurs, diffuseurs, artisans, concepteurs, techniciens et artistes. « La table de concertation est à préparer un document comprenant, entre autres, les obligations de l'employeur

et celles du travailleur sur le plan de la sécurité, les étapes de production de différents types de spectacles et ainsi de suite, conclut Pier Colbert. Ce sera en quelque sorte une "bible" pour notre milieu. » **PT**

BENOIT FRADETTE

Pour en savoir plus

LEDOUX, Élise, Esther CLOUTIER, François OUELLET, Isabelle GAGNON, Chloé THUILIER, Julie ROSS. *Les risques du métier dans le domaine des arts de la scène – Une étude exploratoire*, Rapport R-555, 94 pages.

Téléchargeable gratuitement : www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSSST/R-555.pdf

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. *Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes – Pour mieux vivre de l'art*, 38 pages.

Téléchargeable gratuitement : www.mcccf.gouv.qc.ca/publications/plandaction-conditions-socio.pdf

Pour commentaires et suggestions : magazine-prevention@irsst.qc.ca

